

# L'actu France Services

## DANS CE NUMÉRO :

- Bilan 2022 France Services
- Gérer mes biens immobiliers
- Aides exceptionnelles
- Retour sur les missions de la conseillère numérique

---

## Bilan 2022 France Services

---

- **6076 accompagnements** réalisés sur les 3 accueils (contre 3306 en 2021)
  - **73%** réalisés par les **agents France Services**
  - **27%** réalisés par nos **partenaires** lors de leurs permanences
- Moyenne de **24,5 accompagnements** par jour
- **Top 5 des demandes les plus fréquentes :**
  - Demandes de retraite
  - Pré-demandes de titres d'identité
  - Immatriculations des véhicules
  - Demandes liées au RSA et prime d'activité
  - Demandes de Complémentaire Santé Solidaire (CSS)

## Gérer mes biens immobiliers



Depuis 2023, chaque propriétaire, particulier ou professionnel, doit déclarer l'identité des occupants de leurs biens immobiliers. Cette démarche est accessible sur le site [impots.gov.fr](https://impots.gov.fr).

Les usagers ont jusqu'au **30 juin 2023** pour effectuer cette déclaration en ligne. France Services peut accompagner les propriétaires à créer leur espace personnel sur le site [impots.gov.fr](https://impots.gov.fr) ainsi qu'à effectuer la déclaration d'occupation des logements.

Pour plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/ouverture-service-en-ligne-gerer-mes-biens-immobiliers>

## Aides exceptionnelles

### Chèque bois :

Pour les personnes qui ne l'ont pas encore demandé, ils ont jusqu'au **30 avril 2023** pour déposer leur demande sur le site : <https://chequeboisfioul.asp-public.fr/chqfuel/> avec une facture à leur nom et leur numéro fiscal.

	Niveau de RFR/UC	
Combustibles bois	RFR / UC < 14 400 €	14 400 € ≤ RFR / UC < 27 500 €
Bûches ou autres combustibles bois (bûchettes, plaquettes)	100 €	50 €
Granulés de bois	200 €	100 €

### Chèque fioul :

Pour les personnes qui ne l'ont pas encore demandé, ils ont jusqu'au **31 mars 2023** pour déposer leur demande sur le site : <https://chequeboisfioul.asp-public.fr/chqfuel/> avec une facture à leur nom et leur numéro fiscal.

Le montant du chèque fioul dépend des revenus du ménage, au titre de l'année 2020, et du nombre de personnes dans le foyer :

- **200 €** pour les ménages déjà bénéficiaires du chèque énergie en 2022 et ayant un RFR/UC inférieur à **10 800 €** ;
- **100 €** pour les autres ménages ayant un RFR/UC compris entre **10 800 € et 20 000 €**.

### Indemnité carburant :

L'indemnité est prolongée jusqu'au **31 mars 2023**. La demande s'effectue sur le site <https://ict.impots.gouv.fr/> avec leur numéro fiscal et le certificat d'immatriculation du véhicule.

Pour pouvoir en bénéficier, il faut :

- Être âgé d'au moins **16 ans** au 31 décembre 2021 ;
- **Avoir déclaré, au titre des revenus 2021, un revenu d'activité** figurant dans l'une des rubriques suivantes de la déclaration de revenus :
  - Traitements et salaires ou revenus assimilés (hors chômage et préretraite) ;
  - Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) micro-entrepreneurs ou professionnels ;
  - Bénéfices non commerciaux (BNC) micro-entrepreneurs ou professionnels ;
  - Bénéfices agricoles (BA) ;
- Appartenir à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence par part au titre des revenus de l'année **2021** soit **inférieur ou égal à 14 700 €**.

## Retour sur les missions de la conseillère numérique




**Charlène BOSSARD**, conseillère numérique pour le Conseil Départemental, intervient à temps plein sur le territoire de la CCHSAM.

Elle propose des ateliers collectifs et des permanences individuelles pour l'ensemble des administrés du territoire.

**Des accompagnements gratuits pour tous.**

L'objectif de sa mission est de rendre autonome les usagers dans l'utilisation d'un outil numérique (smartphone, tablette, ordinateur). À noter que 729 accompagnements ont été effectués depuis le début du dispositif.

### Ensemble essayons de réduire la fracture numérique



## Prochainement sur votre territoire

### PLANNING DU MOIS DE MARS

GRATUIT

RENDEZ-VOUS INDIVIDUELS (1h par usager)
Sur inscription

	Lundi :	
<b>VIVOIN - Mairie</b>	06 & 20 mars 13 & 27 mars	À partir de 14h À partir de 09h15
<b>MOULINS-LA-CARBONNEL - Mairie</b>	<b>Mardi :</b> 07, 14 mars	À partir de 14h
<b>FRESNAY-SUR-SARTHE - Espace France Services</b>	21 mars	À partir de 13h30
<b>ANCINNES - École primaire</b>	<b>Mercredi :</b> 01, 22 & 29 mars	À partir de 09h30
<b>OISSEAU-LE-PETIT Centre social de la Haute Sarthe</b>	<b>Jeudi :</b> 09 & 23 mars	À partir de 09h30
<b>GESNES-LE-GANDELIN - Mairie</b>	09 & 23 mars	À partir de 13h45
<b>BEAUMONT-SUR-SARTHE Centre social Georges Rouault</b>	<b>Vendredi :</b> 03 & 24 mars 10 & 31 mars	À partir de 09h15 À partir de 14h00

**ATELIERS COLLECTIFS**
Sur inscription

**FRESNAY-SUR-SARTHE - France Services :**  
Mardi 07 mars 09h30-11H30 / " Initiation Ordinateur partie 1 "

**FRESNAY-SUR-SARTHE - France Services :**  
Mardi 14 mars 09h30-11H30 / " Initiation Ordinateur partie 2 "

**FRESNAY-SUR-SARTHE - France Services :**  
Mardi 28 mars 14h00-16H00 / " Découvrir l'univers des réseaux sociaux "

**MOULINS LE CARBONNEL - Mairie :**  
Mardi 21 mars 9h30-11H30 / " Je transfère mes fichiers - photos "

**BEAUMONT-SUR-SARTHE - Centre social Georges Rouault :**  
Vendredi 17 mars 14h15- 16H15 / " Se repérer sur son smartphone "

**Renseignements / inscriptions :**

*Dans les Mairies partenaires :*  
Ancinnes (02.33.82.22.52), Moullins-le-Carbonnel (02 33 26 88 57),  
Gesnes-le-Gandelin (02 33 26 88 26) et Vivoin (02 43 97 04 08).

*Les lieux partenaires :* Centre social de Beaumont-sur-Sarthe (02 43 97 50 70),  
Centre social Oisseau le Petit (02 33 82 19 20)  
et la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (02 43 34 34 59).